

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le traitement annuel de madame Hélène Drainville comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie soit établi à 196 897 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Hélène Drainville comme sous-ministre adjointe du niveau 2;

QUE les conditions de travail annexées au décret numéro 825-2019 du 14 août 2019 soient modifiées en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

82693

Gouvernement du Québec

### **Décret 308-2024, 28 février 2024**

CONCERNANT madame Elisa Valentin, sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Elisa Valentin, sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 196 897 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Elisa Valentin comme sous-ministre adjointe du niveau 2;

QUE le décret numéro 1019-2023 du 21 juin 2023 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

82694

Gouvernement du Québec

### **Décret 309-2024, 28 février 2024**

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc-Nicolas Kobrynsky comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Marc-Nicolas Kobrynsky sous-ministre adjoint engagé à contrat au ministère de la Santé et des Services sociaux soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au traitement annuel de 217 754 \$ à compter des présentes;

QUE monsieur Marc-Nicolas Kobrynsky continue de recevoir une allocation mensuelle de 1 573 \$ pour ses frais de séjour à Québec;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Marc-Nicolas Kobrynsky comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

82695

Gouvernement du Québec

### **Décret 310-2024, 28 février 2024**

CONCERNANT la nomination de membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 163 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) est constitué le